



Bulletin Municipal N° 67

Février 2023



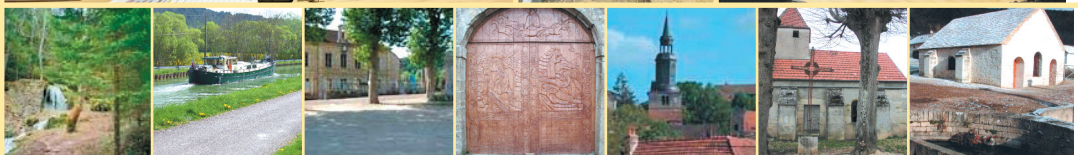
Cérémonie du 11 novembre **P. 2**



Les enfants ont fêté Halloween **P. 3**



Travaux de mises aux normes au stade **P. 7**



www.saint-remy-21.com



Sommaire

• Le Mot du Maire	Page 1
• 11 novembre le temps du souvenir • Affouages 2022	Page 2
• Les enfants ont fêté Halloween à Saint Rémy	Page 3
• Eclairage public • Le muret de la rue de Blaisy est enfin réparé	Page 4
• Une fête de Noël pour les écoles • Brûlage des sapins le retour	Page 5
• Le repas des aînés a pu enfin avoir lieu	Page 6
• Des travaux de mise aux normes au stade	Page 7
• Nouveaux artisans à Saint Rémy • Les pizzas "BUD"... de Saint Rémy à Montbard	Page 8
• Atelier de menuiserie "l'Essence Du'Bois" • Un nouveau commerce ambulancier à Saint Rémy • Du changement dans les taxis	Page 9
• Le point sur le personnel communal	Page 10
• La cascade de Saint Barbe • Le frelon asiatique	Page 11
• Informations utiles sur les autorisations et les taxes d'urbanisme	Page 12
• Informations utiles sur les autorisations et les taxes d'urbanisme (suite)	Page 13
• Les associations : Saint Rémy village Téléthon 2022	Page 14
• Les associations : Club de l'Amitié • La Saint Sylvestre organisée par le Club de l'Amitié	Page 15
• Les associations : L'amicale pétanque rémigeoise en Assemblée Générale • Assemblée générale de l'ACVR	Page 16
• État-civil • Jeux	Page 17

Le Mot du Maire



Nous vivons quand même des époques difficiles depuis quelques temps. A peine un fléau a-t-il disparu... et encore... que déjà nous sommes confrontés à d'autres soucis dont nous n'aurions à peine soupçonné l'existence il y a peu... On dirait que notre monde est fatigué de son opulence et de sa richesse et qu'il a soudain baissé sa garde pour laisser pénétrer toutes sortes de choses malveillantes qui en étaient exclues jusqu'alors... Une pandémie, une guerre ! Une crise sans précédent de l'énergie ! Le réchauffement climatique qui s'intensifie etc... etc. Ce qui frappe dans tous ces phénomènes, c'est la soudaineté et le caractère universel des dysfonctionnements, il semble que toute la planète est concernée en même temps par les mêmes maux. Certains y verront un effet domino dû à la mondialisation, d'autres y verront une usure naturelle de notre monde qui aurait atteint son plafond de verre ! Le côté positif de ce sombre tableau est cette capacité de l'être humain à s'adapter sans

cesse aux situations, cette résilience permanente qui nous permet de toujours trouver des solutions... Nous sommes assurément dans une période de transition entre le monde du passé et celui de futur... Si c'est le cas, à nos dirigeants et peut être à nous aussi de faire en sorte que tout se passe pour le mieux.

Revenons à présent à notre village dans lequel il fait toujours bon vivre et c'est bien là le plus important.

Vous trouverez à l'intérieur de notre bulletin comme d'habitude des informations sur les dernières actualités locales.

Je retiendrai pour ma part de cette année 2022 le retour des manifestations diverses de nos associations avec la joie et la convivialité qu'elles génèrent après plusieurs mois d'inactivité forcée. Le lien social a toujours été important mais il me semble devenu indispensable dans notre vie moderne. Une fois n'est pas coutume, je souhaiterais vraiment mettre à l'honneur une association en particulier et plus précisément sa Présidente, Annie Dupuis pour tout le travail accompli cette année dans le cadre de la distinction "village Téléthon" qui a été attribuée à notre village. Annie est présidente de l'association ACVR qui a multiplié les initiatives tout au long de l'année au profit du téléthon, avec des succès populaires remarquables notamment pour les feux de la Saint-Jean et le repas du 3 décembre. Les bénévoles n'ont pas ménagé leur peine, le montant exceptionnel du don qui a été remis au Téléthon en témoigne. Il vient valider magnifiquement l'implication et l'investissement de tous les membres et représente une grande fierté pour Annie. Bravo à tous...

Nous n'avons réalisé qu'une partie des investissements prévus. Les deux plus importants sur le plan financier qui ont été réalisés sont le remplacement du véhicule communal et les gros travaux de mise aux normes du terrain de football. Les très bons résultats de notre équipe A avec deux montées successives en championnat et un très beau succès en coupe de Côte-d'Or valident en quelque sorte les choix du Conseil Municipal qui a été fait de soutenir le club et le travail des dirigeants.

Nous aurons l'occasion dans le prochain bulletin de revenir sur le budget et les comptes 2023 de la commune. Il est encore temps de vous présenter, en mon nom et celui du Conseil Municipal, tous mes vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Je vous laisse à présent en compagnie de cette citation de Marguerite Yourcenar extraite des mémoires d'Hadrien :

"Chaque homme a éternellement à choisir, au cours de sa vie brève, entre l'espoir infatigable et la sage absence d'espérance, entre les délices du chaos et celles de la stabilité, entre le Titan et l'Olympien. A choisir entre eux, ou à réussir à les accorder un jour l'un à l'autre."

Le Maire
Yves BILBOT

11 novembre Le temps du souvenir

Elus, enfants des écoles, Rémigeois, tous étaient réunis pour ce 11 novembre 2022.



Le temps maussade ce dimanche matin n'incitait pas à sortir du coin du feu, mais plusieurs Rémigeois avaient bravé le mauvais temps pour venir assister à la traditionnelle cérémonie célébrée au monument aux morts sur la place du village.

La lecture du message du ministre des anciens combattants nous a fait prendre conscience des souffrances endurées par les combattants sous le joug des troupes allemandes. Une minute de silence en souvenir des

soldats a été respectée puis la Marseillaise a retenti à l'issue de la cérémonie.

Comme de coutume, M. le Maire a invité les participants à partager le verre de l'amitié dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



Affouages 2022

Les 23 affouagistes inscrits cette année s'étaient donnés rendez-vous à la cabane de chasse le samedi 8 octobre dernier dans la matinée.



Les affouagistes réunis pour le tirage au sort

Cette réunion organisée annuellement par la commission communale des bois est réservée au tirage au sort et au partage des lots. C'était également cette année l'occasion de rappeler le changement dans la gestion des affouages, voulu par la municipalité. Les années précédentes, les habitants intéressés venaient s'inscrire en mairie en réglant à l'avance un prix forfaitaire décidé par le Conseil Municipal. Dorénavant, à partir de la saison 2022 / 2023, les affouagistes, après inscription, devront couper leur bois et

l'empiler en bordure de leur parcelle. L'agent forestier en charge de nos bois, interviendra pour réceptionner l'affouage terminé et cubera le bois en vue d'une facturation au prix de 6 € le stère. La facturation sera effectuée par la commune et adressée à chacun des affouagistes qui régleront leur facture, à réception, directement aux impôts. La collectivité pour sa part, s'acquittera d'un montant forfaitaire d'environ 800 € auprès de l'ONF au titre de la prestation du garde.

La commune espère ainsi simplifier et clarifier la gestion de ses affouages. Ce mode de gestion est de plus en plus répandu dans les communes et semble convenir aux participants qui ont donc adhéré en nombre pour cette première...

Compte tenu de l'émergence des difficultés en matière énergétique (approvisionnement, coût), l'affouage est sans doute amené à se développer à l'avenir. La gestion de notre forêt, confiée depuis des années à l'ONF devrait permettre de garantir les affouages pour plusieurs années encore aux habitants de notre village.

A l'issue du partage, le garde a rappelé les consignes de coupe et de sécurité à appliquer. Comme de coutume, la réunion s'est terminée par le verre de l'amitié offert aux personnes présentes par la municipalité.

Pour les consignes de coupe, il faut respecter les marquages réalisés au préalable par l'ONF, respecter la coupe au ras du sol. Il est également recommandé, mais pas obligatoire, d'étaler sur la surface de la coupe les branchages afin que ceux-ci fertilisent le sol.

Pour les consignes de sécurité, il est vivement recommandé de porter des chaussures et un pantalon de sécurité, un casque et une visière. Il est convenu que les affouagistes n'interviennent pas dans le bois le dimanche en raison de la présence éventuelle des chasseurs.



Attribution des affouages sous le contrôle du garde de l'ONF

Les enfants ont fêté Halloween à Saint Rémy

A l'initiative des parents et des enfants, les rues du village étaient parcourues de monstres bruyants et de curieux personnages en ce dimanche 30 octobre !!!

La décision de fêter Halloween après ces deux années "d'enfermement" était une excellente idée et l'excitation était de mise sous les costumes en milieu d'après-midi sur la place de la mairie où tout le monde s'était donné rendez-vous.

On dénombrait pas moins de 65 enfants, tous grimés comme les parents accompagnateurs. Plusieurs groupes se sont ainsi formés pour couvrir l'ensemble du village et récolter toutes sortes de friandises parmi la population qui a joué le jeu avec grand



plaisir, regrettant même parfois de ne rien avoir à donner pour participer à la fête.

Vers 16h30, tous convergeaient vers la salle des fêtes rue de Blaisy pour partager un goûter composé de confiseries, de gâteaux et de boissons.

La municipalité a mis gracieusement la salle à disposition des organisateurs et a participé au buffet des enfants et... à la remise en forme des adultes.

La salle avait été décorée aux couleurs d'Halloween, des citrouilles, des masques de monstres ainsi que d'autres objets rappelant Halloween avaient été apportés par les parents.



Distribution des friandises

Un après-midi ensoleillé et bien convivial où chacun a pu apprécier cette heureuse initiative des parents.

Les enfants étaient ravis de profiter des copains durant les vacances, de se retrouver et de se divertir tous ensemble, hors du cadre scolaire.

Il est déjà prévu que la manifestation soit renouvelée l'an prochain.



Les enfant font la queue avec des contenants

Eclairage public



Vous avez été plusieurs à vous interroger sur l'éclairage public qui continue de fonctionner normalement la nuit dans notre village alors que de nombreuses collectivités ont choisi de limiter la durée d'éclairage afin de réaliser des économies au vu de la situation énergétique actuelle.

En fait le conseil municipal a délibéré sur ce sujet dès le mois de septembre dernier, mais lors de la mise en œuvre de la décision et après avoir contacté le SICECO, le syndicat communal en charge de tous les travaux d'électrification dans les communes adhérentes, il s'avère que nos armoires de commande d'EP sont anciennes et certaines ne sont même pas équipées d'horloges astronomiques qui permettent de régler

les horaires de coupures. Dès la réunion de conseil suivante, en octobre, la décision a ainsi été prise de renouveler et de moderniser l'ensemble des armoires pour un coût total de 16313,28 € et un reste à charge de 8287,97 € pour la collectivité déductions faites des aides du SICECO.

A ce jour, le SICECO que nous contactons régulièrement, est lui-même impacté par les difficultés d'approvisionnement de certains matériels. Il ne dispose encore pas de l'ensemble du matériel à renouveler pour notre commune... Les travaux initialement votés en urgence sont donc temporairement retardés...

Sachez enfin que le Conseil Municipal s'est prononcé sur des coupures nocturnes entre 22h et 4h du matin la semaine seulement, mais ces horaires ne sont pas encore définitifs.

Le muret de la rue de Blaisy est enfin réparé

Tout d'abord le Conseil Municipal avait décidé au printemps 2021 de présenter 2 dossiers auprès du Conseil Départemental au titre du plan patrimoine insertion (PPI) pour effectuer d'importants travaux de reprise en maçonnerie d'abord sur le mur du cimetière le long de la rue de l'église et donc sur ce muret rue de Blaisy.

Le but était avant tout de réhabiliter ce "fleuron" du patrimoine de notre village que tous les enfants du village empruntaient journalièrement depuis des décennies en allant et en sortant de l'école maternelle... L'état de délabrement du muret faisait peine à voir et avaient fini par dissuader les enfants.

Alors que les dossiers étaient prêts dès juin 2021, un véhicule est venu percuter le muret occasionnant d'important dégâts sur une douzaine de mètres... Le montage du dossier initial a dû être revu afin d'isoler la partie des réparations à imputer au dossier d'assurance. L'association de réinsertion G.R.E.N de Sainte-Colombe

que nous vous avons déjà présentée a donc scindé son devis initial en 2 parties.



Un expert de Groupama s'est rendu sur place et a validé le devis pour l'assurance... Nous avons logiquement programmé la réalisation de l'ensemble des travaux en même temps. Sauf que c'est le dossier du mur du cimetière qui a été retenu au titre du PPI 2022 par le département.

Les travaux du mur du cimetière se sont étalés sur une partie de l'année et il a fallu attendre novembre 2022 pour que G.R.E.N réussisse à mobiliser une de ses équipes pour réhabiliter la partie effondrée du muret. Comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, nous avons également appris en fin d'année que le dossier présenté au département pour la réparation du reste du muret était accepté au titre du PPI 2023.

Les travaux seront donc réalisés cette année et nous disposerons donc bientôt d'un muret complètement remis à neuf....

Une fête de Noël pour Les écoles



Les élèves des écoles maternelle et élémentaire ont chanté à tour de rôle

Mardi 6 décembre dernier, la salle des fêtes était comble en fin d'après-midi pour assister à la fête de Noël présentée par les élèves des écoles maternelle et élémentaire.

Les spectateurs, parents, frères et sœurs, mais aussi grands-parents étaient venus nombreux. Le parking de la salle était rempli comme rarement et la salle était finalement transformée en salle de spectacle le temps du show. La directrice s'est d'abord exprimée avant que les artistes ne prennent possession des lieux...

D'abord les maternelles qui se donnaient à fonds bien sûr cherchant au passage, pour certains, en pleine expression artistique, le regard admiratif des parents dans la salle... Plus de sérieux avec les élèves du cours élémentaire où l'on percevait un soupçon de professionnalisme dans les chants, sous la houlette de l'animatrice musicale. Les portables crépitaient pour capter ces instants festifs et les applaudissements pouvaient saluer la fin du spectacle. La directrice et les institutrices avec l'aide de plusieurs parents prenaient place et assuraient le service à la buvette et au buffet. Le sucré salé, préparé par les parents tombait à pic en cet fin d'après-midi. Certains n'ont même pas hésité à faire leur petit marché à emporter pour le repas du soir... Les enfants étaient quant à eux surexcités et lâchaient leurs dernières forces dans les cris, les courses et les glissades dans la salle... en attendant les vacances de Noël. Le bénéfice des ventes revenait aux caisses des écoles. Petits et grands étaient ravis de ce retour à la fête après deux années d'arrêt ...



La directrice a présenté le spectacle



Une salle comble avec environ 180 personnes

Brûlage des sapins Le retour



Samedi 7 janvier, beaucoup de Rémigeois se sont rendus sur la place de la mairie pour assister au traditionnel brûlage des sapins.

Ceux-ci avaient été ramassés dans les rues les jours précédents. 30 minutes après l'allumage, il ne restait que les cendres et tous pouvait se rendre à la salle des fêtes route de Semur pour assister aux vœux de la municipalité.

Environ 90 personnes étaient dans la salle des fêtes pour écouter les vœux de M. le maire. Celui-ci a rappelé les différents points qui ont marqué l'année écoulée.

Les plus grosses dépenses sont les travaux sur le stade et l'achat d'un véhicule pour les employés communaux. Vous pouvez lire les détails dans le mot du maire en début de bulletin. Ensuite tous ont été appelés à se rapprocher du buffet pour boire le verre de la nouvelle année. Un moment très convivial que tous ont apprécié au fil des conversations.



Le repas des aînés a pu enfin avoir lieu

Le repas des anciens avait dû être annulé deux années de suite pour cause de COVID, mais cette année enfin, les sourires et la bonne humeur étaient de retour vers 12h en ce dimanche 26 novembre.

Pour ces retrouvailles, le maire et les conseillers municipaux avaient une nouvelle fois bien fait les choses avec la petite décoration automnale individuelle qui attendait chacun des convives à sa place à table. Parmi toutes

les invitations adressées à nos aînés âgés de 70 ans et plus, un grand nombre avaient répondu présents et 75 personnes étaient réunies autour des tables pour passer un agréable moment.

Juste avant de servir l'apéritif, M. le Maire a souhaité la bienvenue à tous. Il a souhaité un bon appétit aux invités, et déjà les premiers coups de fourchettes se faisaient entendre.

Pour ce retour, c'est le restaurant "La Mirabelle" de Saint Rémy qui a été choisi pour confectionner le repas. Comme à l'accoutumé pour cette occasion particulière, ce sont les élus qui ont assuré le service en apportant les assiettes soigneusement et délicieusement présentées par le cuisinier et son épouse. Les bonnes habitudes n'ont pas été oubliées et les convives pouvaient s'adonner à quelques pas de danse entre les plats. La soirée s'est déroulée sous le signe de l'amitié et de la bonne humeur et tous les participants ont apprécié de pouvoir revivre ces moments de convivialité et de plaisir.



Une partie des convives

Le repas a été jugé excellent et dieu sait si nos anciens sont fins gourmets. La municipalité remercie Benjamin et Clarisse pour leur cuisine d'une part et pour leur gentillesse d'autre part pour avoir accepté naturellement et spontanément la proposition malgré la contrainte d'évoluer dans un environnement différent de celui du restaurant.

Sur le plan de l'organisation, il convient de préciser que chaque aîné invité, avait la possibilité d'être accompagné par son conjoint ou par quelqu'un d'autre. Dans ce cas le repas était payant pour l'accompagnant. Les membres du Conseil présents ainsi que leur conjoint se sont également acquittés du prix du repas. En revanche la boisson était offerte par la commune.

En fin d'après-midi chacun pouvait regagner son foyer, plus ou moins grisé mais rassasié et ravi de ce retour gagnant.

La municipalité rappelle que les personnes qui n'ont pas souhaité participer au repas et qui ont renvoyé en mairie le petit papier d'invitation en ce sens, ont reçu un colis de Noël.

Par ailleurs certains ont dû renoncer au repas au dernier moment pour cause de maladie ou d'indisposition, ils ont pu cependant apprécier le repas car celui-ci leur a été livré à domicile...

Pour être complet, sachez enfin qu'une petite attention particulière a été réservée comme tous les ans à nos personnes âgées résidant en EHPAD.



La table des élus

Des travaux de mise aux normes au stade

D'importants travaux ont été entrepris cette année au stade "Paul Fointiat".

Après deux montées consécutives qui ont conduit l'équipe A au niveau régional 3, le club a été contraint de respecter la réglementation pour ses infrastructures afin de pouvoir jouer à domicile et recevoir les équipes visiteuses. Un calendrier des travaux prioritaires a été établi avec la ligue de BFC afin de respecter notamment la réglementation en matière de sécurité. Après accord de la municipalité, il a ainsi fallu dans un premier temps, clôturer l'enceinte sportive. Ces travaux ont été réalisés en 2021 avec la pose d'un grillage tout le long du stade côté "ancienne sablière". Cette année la deuxième phase a consisté à changer la main courante en béton jugée trop dangereuse, par une main courante en acier laqué conforme à la réglementation. Là encore la municipalité a validé le projet : après la dépose de l'ancienne main courante et avant la pose de la nouvelle, il a même été décidé de faire le nécessaire pour augmenter légèrement la surface de jeu du terrain existant qui posait problème pour quelques mètres carrés seulement. La surface actuelle répond maintenant aux normes minimales de 100 m de long sur 60 m de large.

L'entreprise rémigeoise de TP Serge Molard s'est chargée de la dépose de la main courante en béton et de l'agrandissement de la surface par la pose de gros "légos" en béton dans le coin côté "benne à verres" et



Ensemencement de la nouvelle pelouse



La pose des mains courantes



162 trous ont été forés pour la pose de la main courante

subventions. Nous reviendrons donc ultérieurement sur le coût définitif de l'ensemble de ce dossier.

Sur le plan sportif, à signaler que notre équipe se mêle encore à la lutte pour les premières place dans sa poule de régional 3, ce qui est remarquable pour un petit club comme le nôtre.

Les municipalités de Montbard, Venarey et Epoisses sont à remercier une nouvelle fois pour l'accord qui a pu être trouvé dans l'utilisation temporaire de leurs infrastructures durant cette période de travaux...

l'apport de remblai et de terre végétale. La société COSEEC a été retenue pour la fourniture et la pose de la nouvelle main courante ainsi que pour le nouvel ensemencement complet de la pelouse. Les buts métalliques ont pu être réinstallés par les responsables du club. Le terrain de football reste indisponible jusqu'au mois de mai 2023 pour permettre le tassement de la terre et favoriser la pousse du gazon dans les meilleures conditions. Un dirigeant de la ligue s'est rendu à Saint Rémy pour valider l'ensemble des travaux réalisés.

M. le Maire est revenu sur le coût important de ces travaux dans le "mot" du précédent bulletin et nous sommes encore en attente du paiement des



Les travaux terminés après plusieurs semaines

Nouveaux artisans à Saint Rémy

La zone artisanale rue du château le long du canal prend des couleurs depuis plusieurs mois.

De nouvelles activités ont vu le jour dans les anciens bâtiments de l'usine "Floralux" et des "Plastiques de Bourgogne" venant s'ajouter à celles déjà existantes. Un panneau signalant les activités, anciennes et nouvelles, a été installé vers le pont du canal :

Au 3 rue du château (1^{er} bâtiment)

La SCI Gérard Pelotier a succédé à la SCI du Halage qui louait pour sa part le bâtiment à la société LP3 Conservation (garde meubles). Suite à la vente entre les deux SCI, c'est à présent l'entreprise DECOMO qui loue le bâtiment. Cette entreprise fabrique et aménage des stands sous chapiteaux pour toutes manifestations dans la France entière.

Pour se faire, l'entreprise a déjà embauché 7 personnes sur le site de Saint Rémy.

Au 3 A rue du Château (2^{ème} bâtiment)

Le bâtiment est occupé par l'entreprise MG Rousselet (mécanique générale) avec une nouvelle activité de fabrication de braséros "RC Concept" que nous vous avons présentée dans le précédent bulletin.



Au 3 ter rue du Château (3^{ème} bâtiment)

Le bâtiment de l'ancien bowling a été récemment racheté par un artisan charpentier couvreur. Il s'agit d'un Rémigeois, Léo Jouffroy qui habite rue des Juifs depuis plusieurs années. Son activité le mène déjà dans toute la région.

Au 3 quater et 3 quater A rue du Château (4^{ème} bâtiment)

C'est à présent la SCI d'ABREON qui est propriétaire du bâtiment. Elle loue une partie du bâtiment à l'entreprise d'électricité générale de Dominique Da Cunha installé de longue date et l'autre partie à un artisan menuisier, Stéphanie Dubois sous l'enseigne "L'Essence Du'bois".

Au 5 rue du Château (5^e et 6^e bâtiment)

Ces deux bâtiments appartiennent à l'entreprise Ciriez Philippe également artisan, installé depuis plusieurs années, dont l'activité consiste en la réparation et l'installation de machines et d'équipements.

Nous profitons du bulletin pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants ainsi que réussite et prospérité à l'ensemble des entrepreneurs occupant la zone.

Les pizzas "BLUD"... de Saint Rémy à Montbard

Le kiosque à pizzas de Cédric Bredelle "PIZZA'S BUD" est installé à Saint Rémy depuis fin 2020 sur le parking communal de la brenne à côté du bar le Rad'O.

Devant le succès commercial de son kiosque depuis son lancement, Cédric a embauché un pizzaiolo et a décidé pour satisfaire à la demande d'installer un distributeur automatique à Montbard. Celui-ci est en place à l'entrée du parking du bar "Chez Fred" rue Paul-Langevin en face de la maison de retraite. On peut y acheter des pizzas froides ou chaudes en trois minutes. Toutes sont fabriquées à Saint Rémy de façon artisanale. Quinze variétés de pizzas sont proposées, le règlement s'effectue tout simplement par carte bancaire. Depuis son installation, les ventes sont régulières et au-delà des prévisions.



Une partie des invités avec Mme le Maire



Cédric et son pizzaiolo devant le kiosque

Le kiosque de Montbard a été inauguré en septembre dernier en présence de Mme le maire de Montbard, de M. le maire de Saint Rémy et de quelques invités.

Nous souhaitons bien sûr bonne chance à Cédric dans son nouveau défi et nous invitons les rémigeois qui ne l'ont pas encore fait à venir découvrir ses pizzas artisanales à son kiosque.

Atelier de menuiserie "L'Essence Du Bois"

Une nouvelle activité a vu le jour il y a quelques temps à Saint-Rémy.

Stéphanie DUBOIS s'est installée dans la zone rue du château dans la partie libre de l'ancien bâtiment Floralux à côté de l'entreprise d'électricité générale Da Cunha. Un nom sans doute prédestiné pour son activité de... menuiserie sous l'enseigne "L'Essence Du Bois". Stéphanie a trouvé sa vocation dès son enfance en respirant l'odeur du bois car son père et son oncle étaient également menuisier. Elle était auparavant installée à Talmay avant de venir à Saint Rémy en juin 2022 et est à présent domiciliée à Villy en Auxois.

Elle fabrique des meubles, des revêtements de sol, des escaliers et tous aménagements intérieurs, ainsi que des terrasses et des fenêtres. Elle utilise principalement le frêne, le chêne et le mélèze comme matières premières.



Une partie de l'atelier de Stéphanie Dubois

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le métier est maintenant accessible aux femmes, les machines sont plus ergonomiques et Stéphanie est très professionnelle quant à l'utilisation du parc "machines". Le local est bien équipé, notamment avec un charriot élévateur pour faciliter la manutention des charges lourdes. L'atelier est spacieux et les machines bien implantées. Elle maîtrise bien les techniques mais reste consciente des dangers du métier et travaille avec minutie et précaution. Son carnet de commande se remplit petit à petit. Actuellement Stéphanie a de trois à quatre mois de travail d'avance. Occasionnellement, elle travaille en sous-traitance pour une entreprise de Dijon. Elle travaille seule et bien sûr, ne compte pas ses heures comme bon nombre d'artisans.

Nous lui souhaitons avec un peu de retard la bienvenue dans notre village et nos vœux de "prospérité et de réussite" pour cette nouvelle année.

Un nouveau commerce ambulante à Saint Rémy

JO a quitté temporairement ses fonctions d'agent d'entretien à la commune pour revenir à son ancien métier de fromager affineur.

Jean Olivier Kloetzlen, dit "JO" pour tous, est bien connu et apprécié à Saint Rémy où il réside. Il a été séduit par la reprise d'une activité qu'il connaît bien et la nostalgie de l'ambiance particulière des marchés qu'il adorait. Ces yeux ont brillé lorsque son ancien patron installé dans l'Aube l'a informé qu'il prenait sa retraite... JO s'est lancé pour reprendre son commerce. Sa principale activité est la vente de fromages sur les marchés, 4 jours par semaine. Il stationne également sur la place du village le mercredi en fin d'après-midi à côté du camion à pizzas.



Deux fois par mois il se rend au marché de Rungis à Paris afin de se fournir en fromages de toutes sortes.

Nous lui souhaitons bien sûr réussite et prospérité dans cette nouvelle activité.

Du changement dans Les taxis

Depuis le 1^{er} septembre 2022, Damien Matz exploite l'autorisation de stationnement N°1 des emplacements de taxis à Saint-Rémy.

La gestion des taxis dans les communes est un peu particulière.

La réglementation est très précise et très encadrée.

Les autorisations ne sont pas forcément accordées à des exploitants qui habitent le village.

Pour information, sachez cependant que notre commune dispose de 4 autorisations. M. Laurent Pernet "Taxi de l'Ermitage" en exploitait 3 qu'il tenait de M. Dominique Cécile et vient donc d'en céder une à M. Matz. La 4^{ème} autorisation appartient à Mme Perrot qui réside au village et qui loue l'exploitation à Mme Nadège Regnault (Taxi Montbard Saint-Rémy). Pour être complet, M. Gilles Galoseau qui réside pourtant à Saint-Rémy disposait d'une autorisation sur la commune de Quincy-le-Vicomte. A titre d'information, Il n'exerce plus son activité de taxi car il vient de faire valoir ses droits à la retraite. Les exploitants ayant leur autorisation sur la commune peuvent déposer des petites cartes au secrétariat de mairie avec leurs coordonnées. Nous les proposerons aux usagers qui nous en font la demande.



Le point sur Le personnel communal

Il y a bien longtemps que notre commune n'avait pas connu de tels bouleversements dans le personnel. Certains départs étaient programmés, d'autres un peu moins, c'est l'occasion de faire le point pour vous présenter nos agents en poste actuellement.



Laurent Lenoir

En mai dernier tout d'abord, M. Ali AICHE a fait valoir ses droits à la retraite. Il avait été recruté en avril 2002 en qualité de titulaire au poste d'agent des services techniques. Il partageait son temps de travail entre les travaux de voirie et l'entretien de la station d'épuration. Celui-ci a été remplacé par Laurent Lenoir habitant de Quincy le Vicomte. Laurent 47 ans, a été recruté à compter du 1^{er} mai de cette année au poste d'agent des services techniques. Il est contractuel. Plus spécialement affecté aux travaux de voirie, sa polyvalence lui permet d'effectuer d'autres tâches dans des domaines différents. Il connaissait déjà la fonction pour avoir été recruté contractuellement plusieurs fois à raison d'une semaine par mois par la commune. Son recrutement à temps complet au départ de M. Aiche s'est donc fait tout naturellement.



Jean-Olivier Kloetzlen

La commune avait recruté au préalable Jean-Olivier Kloetzlen dit JO en 2018 lorsque Pascal Prélat, agent titulaire des services techniques, avait fait valoir lui aussi ses droits à la retraite. JO semblait avoir trouvé sa place dans l'effectif communal au poste d'agent d'entretien, mais il a été séduit par une reprise d'activité dans un des secteurs où il évoluait par le passé et qu'il appréciait particulièrement... La tenue d'un commerce ambulant de fromage sur les marchés... Après avoir sollicité et obtenu de M. le maire une mise en disponibilité d'un an, effective depuis le 1^{er} novembre dernier, la commune a dû procéder à son remplacement.



Bruno Morlier

Ainsi, vous avez déjà dû remarquer la présence d'un nouvel agent aux côtés de Laurent. Bruno Morlier habite Toutry, il est en poste depuis le 1^{er} novembre dernier et a été recruté sous contrat toujours au poste d'agent d'entretien. Bruno a 52 ans, il est titulaire d'un CAP de chaudronnier et possède les permis nécessaires. Le travail proposé lui plaît et il semble bien s'acclimater à Saint-Rémy. Nous profitons de ces quelques lignes pour lui souhaiter officiellement la bienvenue.

Au secrétariat, il y a bien sûr Sylvie Coquinot, 50 ans, rémigeoise pure souche, que tout le monde connaît et qui partage son temps entre l'accueil du secrétariat, la gestion des salles des fêtes et le service périscolaire (cantine / garderie). Sylvie, engagée contractuellement en 2007, est titulaire depuis juillet 2011.



Sylvie Coquinot

Pour la comptabilité, il y a Jean-Michel Colinot, rémigeois pure souche également, qui gère l'administration générale, la comptabilité, les payes, les listes électorales, etc... et qui participe accessoirement à la rédaction du bulletin municipal. Il a aujourd'hui 60 ans et a été recruté en septembre 2006. Titulaire depuis février 2009, on parle de retraite pour 2024... Donc un nouveau remplacement à prévoir bientôt...



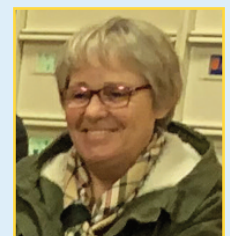
Jean-Michel Colinot

En maternelle, Elodie Régnier, 36 ans, est en poste depuis 2019. Elle exerce les fonctions d'ATSEM et assiste donc les institutrices dans toutes les tâches quotidiennes auprès des petits. Elodie bénéficie de contrats successifs calqués sur les années scolaires, de septembre N à août N+1. Son emploi lui plaît et elle est heureuse au contact des enfants.



Elodie Régnier

Au service périscolaire, Sylvie Streit, que tous les parents connaissent bien, vient de faire valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} janvier dernier. Sylvie avait été recrutée en 2016 et s'occupait de la cantine et de la garderie Elle effectuait également quelques heures de ménage à l'école. Nous reviendrons sans doute sur son départ dans un prochain bulletin. M. le Maire a dû pallier à son remplacement et a recruté récemment un nouvel agent que nous vous présenterons ultérieurement.



Sylvie Streit

Pour terminer, la collectivité regrette l'absence prolongée de Mme Robeley Ghislaine en poste normalement au service périscolaire mais qui a été victime d'un accident de service et qui est donc en arrêt de travail depuis janvier 2019... Ghislaine ne semble pas être en mesure de reprendre prochainement. Une partie de son temps de travail a été répartie entre le personnel existant et le Conseil Municipal a créé un emploi pour le ménage à raison de 14h hebdomadaires pour la durée de son absence. Compte tenu des conditions particulières, les agents se succèdent régulièrement pour occuper cet emploi. Ainsi nous avons recruté successivement 4 personnes depuis 2019.

A ce jour, Mme Véronique Sandray, retraitée, 63 ans, occupe le poste depuis le 1^{er} septembre. Elle habite Montbard, vient tous les jours en vélo car elle n'a pas le permis !!! Elle travaille pour éviter l'ennui car elle se sent encore très active... Véronique se plaît dans ses fonctions, c'est là le plus important...



Véronique Sandray

Ainsi, en mode normal, la commune fonctionne avec 7 agents : 2 agents d'entretien, 2 agents au secrétariat, 2 agents au service périscolaire (cantine / garderie / ménage) et un ATSEM (aide maternelle / ménage).

La cascade de Saint Barbe

La superbe cascade à l'étang de Saint Barbe a perdu une partie de sa beauté depuis l'affaissement de la roche qui surplombait la chute d'eau.



Avant la chute du rocher

L'usure du temps a fait son œuvre sans doute mais finalement heureusement que personne ne se trouvait sur les lieux au moment de la chute, les conséquences auraient pu être bien plus sérieuses.

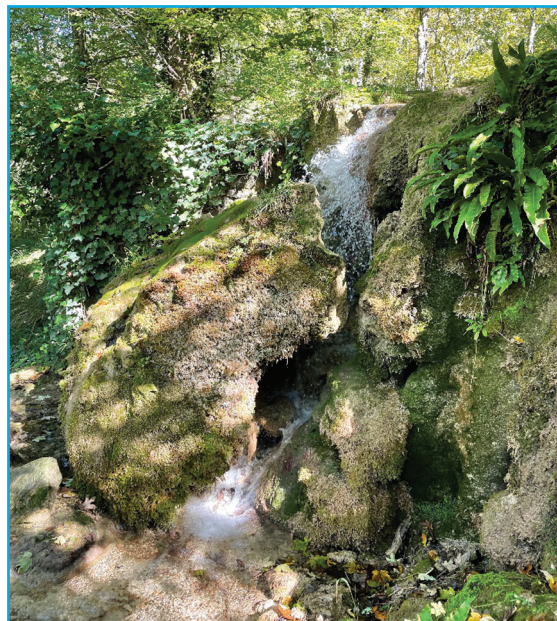
L'agent ONF dont le bureau est tout proche n'a pu que constater les dégâts.

Après avoir quelque temps réfléchi sur le devenir du bloc qui s'est détaché, l'ONF a finalement décidé de laisser la roche en l'état.

La chute d'eau et le temps se chargeront

de décider des nouveaux contours du site. L'incident n'empêche pas l'eau de couler et c'est bien là l'essentiel.

En tout cas les promeneurs sont toujours présents et l'étonnement qui saisit d'emblée à la vue des dégâts, laisse place à la curiosité ou à la tristesse puis à l'évidence que la nature est restée maîtresse de son devenir dans ce bel endroit... quelque part cela rassure...



Après la chute du rocher

Le frelon asiatique

Courant novembre, au plus gros de la tombée des feuilles, la mairie a reçu plusieurs appels alarmés signalant la présence de nids de frelons asiatiques dans les arbres.



Nid de frelons asiatiques dans un arbre à 15m de haut, en bordure du canal près de l'écluse à Saint Rémy

Il est vrai que ces nids sont impressionnants et seuls des professionnels sont en mesure d'intervenir. Nous avons d'ailleurs sollicité l'un d'entre eux qui s'est immédiatement déplacé pour des interventions à deux endroits situés dans des arbres sur la voie publique. Nous avons également transmis des coordonnées de professionnels à des particuliers qui nous en faisaient la demande pour des nids dans leur propriété.

Les nids des frelons asiatiques sont situés très souvent dans de grands arbres, mais il arrive aussi que la colonie choisisse d'élire domicile dans un buisson à hauteur d'homme, dans la charpente d'un hangar ouvert ou sous une avancée de toit.

Exceptionnellement, un nid peut se trouver dans un trou de mur, une bouche d'égout.

Comme la plupart des insectes, le frelon asiatique est attiré par des environnements humides. Ainsi tous les points d'eau, les bassins naturels, les fontaines et les piscines peuvent être des cibles à frelons. Pour les interventions à venir, même pour des nids de guêpes ou autres, n'hésitez pas à nous contacter si besoin, nous vous fournirons des adresses de professionnels susceptibles d'intervenir. La prestation est forfaitairement de l'ordre de 120 €.



Le frelon asiatique

Informations utiles sur Les autorisations et Les taxes d'urbanisme

Vous êtes nombreux à venir en mairie pour déposer réglementairement des formulaires d'urbanisme : soit une déclaration de travaux, soit un permis de construire pour les deux formulaires les plus utilisés.

Si vous pouvez consulter facilement internet (servicespublics.fr/accueilparticuliers/fichespratiques/logement) pour connaître les diverses formalités et obtenir les formulaires réglementaires et les notices adaptées, le calcul du montant des taxes d'urbanisme assises sur les travaux relèvent souvent du mystère... Il nous a semblé intéressant de partager les informations ci-dessous qui vous permettront sûrement d'y voir un peu plus clair, en tout cas d'estimer au mieux le montant des taxes que vous devrez payer.

I. Quelles taxes ?

Les taxes d'urbanisme sont au nombre de 2 : la taxe d'aménagement (TA) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) : n'oubliez pas de les prévoir dans votre budget avant les travaux !

✓ La taxe d'aménagement : elle a été instaurée en 2012 et concerne les constructions et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éolienne, emplacement de parking, panneaux photovoltaïques au sol... etc). Cette taxe d'urbanisme est composée d'une part communale qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation et d'une part départementale finançant à la fois les dépenses relatives aux espaces naturels sensibles et les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

✓ La taxe d'archéologie préventive : elle est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme (énoncés ci-dessus) dès lors que ces travaux affectent le sous-sol (si vos travaux n'affectent pas le sous-sol, vous en serez exonérés). La TAP contribue au financement de l'institut national des recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation des fouilles archéologiques.

II. Quand payer les taxes ?

Si les dossiers d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) ont été déposés après le 1^{er} septembre 2022, la date d'exigibilité des taxes est décalée à l'achèvement des travaux (au sens fiscal article 1406 du code général des impôts). Si le montant est inférieur à 1500 €, vous réglerez en une seule échéance, s'il est supérieur à 1500 € vous réglerez en 2 échéances, l'une à 3 mois et l'autre à 9 mois. La TAP est due en une seule échéance à 3 mois de l'achèvement.

III. Quelles démarches après les travaux ?

Lorsque le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou

PC) est déposé après le 1^{er} septembre 2022, vous devez, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, déclarer les éléments de consistance de votre construction. Pour les PC et certaines DP, à l'issue des travaux indiqués dans votre dossier, vous devez remplir une déclaration de fin de travaux (formulaire d'urbanisme disponible en mairie et sur le site servicespublics.fr). C'est ce formulaire qui déclenchera éventuellement le calcul de votre taxe d'urbanisme, mais toutes les DP ne doivent pas forcément faire l'objet d'une déclaration de fin de travaux (à voir au moment du dépôt de la DP).

Il ne faut pas confondre bien sûr la taxe d'urbanisme qui est payable en 1 seule fois (ou 2, voir plus haut) avec le montant de l'impôt qui vous sera éventuellement demandé, annuellement, suivant la nature de vos travaux... Pour les formalités de fin de travaux à faire dans les 90 jours, sur le plan fiscal cette fois, nous vous invitons là encore à consulter les informations sur internet à l'adresse www.impots.gouv.fr/biens-immobiliers. Les éléments indiqués sur cette déclaration fiscale seront utilisés pour déterminer éventuellement l'évaluation cadastrale de votre bien qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment.

Si vous avez des difficultés de tous ordres dans la recherche d'informations sur internet, le secrétariat de mairie est à votre disposition. Nous pouvons interroger le service instructeur des autorisations d'urbanisme pour vous renseigner ou vous rassurer.

Par ailleurs, et pour toute difficulté avec internet par exemple : connexion à votre espace sécurisé, codes ... nous vous rappelons que vous pouvez contacter la maison "France Services" qui se trouve juste à côté de la sous-préfecture (vous entrez par le portail de la sous-préfecture puis à droite). Ce service, que vous pouvez joindre au 03.45.43.80.80, est vraiment très utile pour toutes vos démarches administratives et numériques du quotidien (aide, accompagnement).

IV. Comment est calculée la taxe

Le fait générateur de la taxe est la délivrance tacite ou expresse de l'autorisation d'urbanisme (DP ou PC).

Le calcul : $TA = S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux communal} + S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux départemental}$

$TAP = S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux TAP}$

Il faut savoir que les valeurs forfaitaires et les taux peuvent varier chaque année. Ainsi pour 2022 par exemple et pour une construction, la valeur forfaitaire était de 820 €/m².

● Le taux communal est fixé par délibération du conseil Municipal. A défaut de vote, c'est le taux minimum de 1 % qui s'applique. Ce qui est le cas pour Saint-Rémy.

Informations utiles sur Les autorisations et Les taxes d'urbanisme (suite)

- Le taux départemental est fixé par le conseil départemental : pour la Côte-d'Or en 2022 le taux était de 1,80 %
- Taux TAP : 0,40 %
- S = surface fiscale. Lorsque vous remplissez votre dossier d'urbanisme, vous devez renseigner cette surface (il s'agit de la somme des surfaces de chaque

plancher closes et couvertes dont la hauteur est > à 1,80 m, calculée au nu des façades du bâtiment, déduction faites des vides et trémies).

Enfin, il faut savoir qu'un abattement unique de 50 % est institué pour la TA et la TAP qui s'applique aux 100 premiers mètres carrés des résidences principales.

Exemple de calcul

Maison 120 m² de surface de plancher avec garage 40 m² de surface.
 TA part communale 100m² : $100 \times 820 \times 50 \% \times 1 \% = 410,00 \text{ €}$
 TA part départementale 100m² : $100 \times 820 \times 50 \% \times 1,80 \% = 738,00 \text{ €}$
 TAP = $100 \text{ m}^2 \times 820 \times 50 \% \times 0,40 \% = 164,00 \text{ €}$
 TA part communale : $60 \text{ m}^2 \times 820 \times 1 \% = 492,00 \text{ €}$
 TA part départementale : $60 \text{ m}^2 \times 820 \times 1,80 \% = 885,60 \text{ €}$
 TAP = $60 \text{ m}^2 \times 820 \times 0,40 \% = 196,80 \text{ €}$
 TA = 2525,60 €
 TAP = 360,80 €

Exemple de calcul

Abris de jardin surface de plancher 15 m²

TA part communale : $15 \text{ m}^2 \times 820 \times 1 \% = 123,00 \text{ €}$
 TA part départementale : $15 \text{ m}^2 \times 820 \times 1,80 \% = 221,40 \text{ €}$
 TAP = $15 \text{ m}^2 \times 820 \times 0,40 \% = 49,20 \text{ €}$
 TA = 344,40 €
 TAP = 49,20 €

Enfin, si vous souhaitez calculer vous-même le montant de votre taxe vous avez accès à un simulateur de calcul à l'adresse suivante : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>

Vos démarches d'urbanisme en ligne sur la commune de SAINT-RÉMY

A partir du 1^{er} janvier 2022, simplifiez vos démarches en déposant via une adresse mail dédiée vos demande d'autorisations d'urbanisme.

Une démarche simple :

- Rendez-vous sur le site du service public afin d'y retrouver les différents documents liés aux autorisations d'urbanisme. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>
- Remplir le document modifiable et l'enregistrer sur votre ordinateur. **Attention à ne pas oublier de signer le document dans les champs prévus à cet effet.**
- Envoyer par mail le document dûment rempli ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier en version PDF à l'adresse mail suivante : saint-remy21.urbanisme@orange.fr
- Une fois vos documents envoyés, vous recevrez dans un premier temps un accusé de réception de votre dossier puis, dans les jours qui suivent, un récépissé relatif à votre demande. **Si vous ne recevez pas ces accusés, vérifiez vos courriers indésirables.**

Information : Les dossiers pour les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ne peuvent pas se transmettre de façon dématérialisée. La version papier reste obligatoire pour ce type de dossier.



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Les services de la mairie continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

Les associations

Saint Rémy village Téléthon 2022

Samedi 15 octobre dernier, une importante réunion de présentation du téléthon était organisée à la salle des fêtes avec un grand nombre d'invités.

La salle était bien garnie pour cette réunion de lancement des différentes manifestations prévues les 4, 5, et 6 décembre. Chacun sait que cette année, et nous nous en sommes faits régulièrement l'écho dans notre bulletin, notre village a été choisi "village téléthon" pour le département de la Côte d'Or. Annie Dupuis responsable émérite du Téléthon à Saint Rémy recevait Mme Aurore Mercey responsable de la coordination en Côte d'Or pour dévoiler le déroulé des différentes opérations. Marc Frot vice-président du Conseil Départemental était présent ainsi que M. le Maire et plusieurs élus du village. Après les discours d'usage, un buffet était offert à tous pour célébrer le lancement de l'édition du téléthon 2022.



Chacun y est allé de son discours



Une cinquantaine de personnes ont assisté à la réunion

Annie, par ailleurs présidente de l'ACVR a mis l'ensemble des troupes de l'association à contribution tout au long de l'année pour honorer la distinction "village téléthon" attribuée à notre village :

Feu de la Saint Jean, vide grenier, vide maison, loto, repas etc...

Les différents sponsors ont répondu à l'appel avec un grand merci cette année encore à la société RC Concept qui a offert comme premier lot pour la loterie de décembre un braséro d'une valeur de 2000 € !!!



L'équipe de Téléthon



Vente d'objets



Distribution des sapins



Le repas dansant du Téléthon

A ce jour, les opérations du téléthon sont terminées et Annie nous charge de transmettre ces quelques lignes :
"Les bénévoles de l'association Au Coeur de la Vie Remigeoise sont heureux de vous annoncer que la somme de 16490 € a été reversée à l'AFM. Quelle année passionnante, avec ses surprises, ses bugs, ses souvenirs inoubliables et son résultat financier extraordinaire : le fruit de l'implication et de l'esprit d'entente des bénévoles. L'association remercie chaleureusement toutes les personnes qui de près ou de loin les ont aidés à obtenir ce résultat."

Les associations

Club de l'Amitié

Au seuil de cette nouvelle année, tous les membres du club de l'amitié vous présentent leurs meilleurs vœux. Que 2023 vous apporte la santé en ces moments compliqués.

Que les difficultés de cette année nouvelle vous soient épargnées.

Que le bonheur soit au rendez-vous, dans vos cœurs et dans ceux de vos proches. Prenez soin de vous.

Venez nous retrouver : - Le mercredi de 14h15 à 17h30 autour des tables de jeux de société.

- Le jeudi de 14h15 à 17h30 pour confectionner, créer, décorer.

- Le vendredi à partir de 19h30 pour danser en couple ou seul.

Calendrier 2023 : Mercredi 25 janvier : assemblée générale

Samedi 4 mars : 40 ans du club, repas dansant

Dimanche 5 mars : 40 ans du club, spectacle humoristique

Dimanche 2 avril : thé dansant avec l'orchestre Mikaël Blanchard

Jeudi 20 avril : sortie cabaret Odysseo (Dijon) repas et spectacle cabaret

Contact : Guy Souilliant - Tél : 06 16 90 29 67 - Mail : guy.souilliant@gmail.com

Notre association a vu le jour en 1983. M. Maroiller en accord avec M. Fourgeux, et M. Delerce fut son premier président.

A l'occasion de son quarantième anniversaire, nous vous proposons un spectacle humoristique le dimanche 5 mars à 15h à la salle des fêtes.

Réservation : Guy Souilliant - Tél : 06 16 90 29 67 - Mail : guy.souilliant@gmail.com



La Saint Sylvestre organisée par le Club de l'Amitié

Après deux années "blanches", dues au Covid, belle ambiance gaie et chaleureuse, samedi soir 31 décembre pour le traditionnel réveillon dansant de la Saint Sylvestre du Club de l'Amitié.

Succès incontestable puisque nous affichions complet. La salle des fêtes avait revêtu ses habits de lumière pour accueillir les 153 convives, qui sur les rythmes endiablés de l'orchestre "Benjamin Durafour" ont mis

l'ambiance pour cette soirée de passage à la nouvelle année.

Le repas préparé par Le Dauphiné d'Arnay le Duc a été à la hauteur de l'évènement.

Succès également pour notre petite animation "à la Bourgogne" à laquelle nos convives ont participé en chantant certains classiques bourguignons.



Animation et danse pour le 31 décembre

Les brèves de la commune :

PERMANENCE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

- Lundi et jeudi de 14 h à 18 h
- Mardi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h

ÉTAT CIVIL

Les jeunes qui ont 16 ans dans l'année doivent venir en mairie pour se faire recenser. Ils doivent se présenter au secrétariat avec le livret de famille et la carte d'identité après la date anniversaire de leurs 16 ans.

BOITES AUX LETTRES

Pensez à bien vous identifier sur vos boîtes aux lettres. Numéro dans la rue, Nom(s) et Prénom sont indispensables. De plus, Il conviendrait de remplacer les vieilles boîtes aux lettres non réglementaires dans lesquelles on ne peut glisser d'enveloppes grand format. Profitez donc d'une nouvelle boîte réglementaire pour tout mettre bien à jour. Il est également important qu'elle soit bien visible... Merci à tous de votre compréhension.

NOUVEAUX ARRIVANTS ET DÉPART DE LA COMMUNE

Pour la bonne tenue de la facturation de la redevance d'assainissement et du fichier des ordures ménagères, les nouveaux arrivants et ceux qui quittent la commune doivent en informer le secrétariat de mairie. Un simple appel au 03.80.92.15.63 signaler votre situation suffit parfois à vous éviter bien des soucis...

PAPIERS D'IDENTITÉ

Pour le renouvellement de vos papiers d'identité, passeport ou carte d'identité, il faut vous adresser à la mairie de Montbard ou une autre mairie équipée du dispositif technique. Faites bien attention aux délais également, il faut parfois plusieurs mois pour renouveler... Renseignez-vous dans les mairies avant votre renouvellement.

COLLECTE DES BOUCHONS

Un petit rappel important. Suite aux deux années de covid, il semblerait que les habitants aient perdu l'habitude de venir déposer leurs bouchons en plastique en mairie. Sachez que la collecte continue, les résidents de l'ESAT des Bordes recueillent toujours les bouchons... et attendent après les collectes. Il faut donc reprendre les bonnes habitudes... Merci à tous.

Les associations

L'amicale pétanque rémigeoise en Assemblée Générale

Les joueurs et les dirigeants étaient conviés samedi 26 novembre par le Président Pascal Ménarello, à la salle des fêtes rue de Blaisy, pour assister à l'assemblée générale du club.

Un tiers des licenciés seulement était présent. un adjoint au maire, invité aux travaux, était également présent.

Le club compte 40 licenciés. Le Président est revenu sur le bilan sportif de la saison écoulée et la

trésorière a présenté le bilan financier pour la saison 2022. Il a été rappelé que des sacs et des tenues aux couleurs du club sont vendus 95 €.

Pour la saison écoulée les dépenses ont été de 3087,47 € et les recettes de 3674,55 €. Les comptes sont donc sains et positifs à la grande satisfaction des dirigeants du club.

En fin de réunion, le vote du bureau n'a pas enregistré de grands changements, excepté pour le poste de trésorier où l'élection, faute de candidat, n'a pas permis le remplacement de la titulaire sortante démissionnaire. Le président a formulé une demande d'augmentation de la subvention communale auprès de l'élu présent. Il a remercié la municipalité pour l'installation de la rampe d'accès au terrain tout en sollicitant un éclairage adapté en vue d'accéder au parking situé en contrebas... La réunion s'est terminée par le verre de l'amitié offert par le club aux personnes présentes.



Assemblée générale de l'ACVR

Jeudi 20 octobre, le bureau et les membres de l'Association au Cœur de la Vie Rémigeoise ont organisé leur assemblée générale annuelle dans leur local.

25 personnes étaient présentes, M. le maire et le 1^{er} adjoint de la commune avaient été conviés et participaient à la réunion.

Annie Dupuis la présidente est revenue sur toutes les manifestations qui se sont déroulées en 2022. Feu de la Saint Jean, loto, repas au stade, vide maison, vente de livres... Elle n'a pas manqué de rappeler les projets à venir et notamment l'organisation du repas de décembre à la salle des fêtes prévu dans le cadre du téléthon... après deux années de sommeil forcé... Si toutes ces activités et celles à venir pour la fin d'année 2022 demandent de nombreux efforts à tous les bénévoles, les résultats sont excellents. Annie se réjouit de la réussite des manifestations organisées cette année, essentiellement au profit du téléthon, car notre village est dépositaire cette année de la distinction "village téléthon".

La présidente a longuement parlé de l'association et a donc remercié vivement les bénévoles qui se donnent sans compter. La trésorière a pour sa part présenté les comptes avec minutie lesquels ont été validés par le commissaire aux comptes après étude et vérification durant la semaine précédant l'assemblée.

Il a fallu ensuite renouveler les membres du bureau avec très peu de changements à l'issue des travaux. Le nouveau bureau se compose ainsi :

Présidente : Annie Dupuis
Vice-Présidente : Maryline Pacchiana
Secrétaire : Céline Vieillard
Vice-secrétaire : Gilles Ziatyk
Trésorière : Nicole Barbier
Vice-trésorière : Josette Nicolle
Commissaire aux comptes : Marc Rousselet



Les membres du bureau

État-civil



MARIAGES

- Fabrice DEMASSEY et Myriam MOUROUVIN le 16 juillet 2022

NAISSANCES

- Romane DA COSTA GONTIES née le 09 mars 2022 à Dijon
- Tessa BOXOEN née le 26 mars 2022 à Semur-en-Auxois
- Amélia DEGOUTIN née le 02 avril 2022 à Semur-en-Auxois
- Matis MICHAUX né le 28 avril 2022 à Semur-en-Auxois
- Milord MORI né le 04 mai 2022 à Semur-en-Auxois
- Léo DZIECIOL né le 30 juin 2022 à Semur-en-Auxois
- Abel JOUFFROY né le 27 août 2022 à Semur-en-Auxois
- Alessyo POUPON né le 06 septembre 2022 à Semur-en-Auxois
- Sohan AICHE BORNIER né le 29 novembre 2022 à Semur-en-Auxois



DÉCÈS

- Daniel NICVERT survenu le 01 janvier 2022 à Semur-en-Auxois
- Jean DOROTTE survenu le 02 janvier 2022 à Saulieu
- Denise ROYER veuve de DOUVIER Jacques survenu le 18 avril 2022 à Semur-en-Auxois
- Giulia BONZÉ veuve de GAYE Pierre survenu le 24 mai 2022 à Semur-en-Auxois
- Jocelyne LEROY survenu le 14 juin 2022 à Montbard
- Guy LANNEE survenu le 22 juin 2022 à Semur en Auxois
- Louis DOROTTE survenu le 19 juillet 2022 à Saint-Rémy
- René BERTON survenu le 21 juillet 2022 à Montbard
- Lucette MONTENOT veuve de COLLIN Charles survenu le 09 août 2022 à Montbard
- Yvette JAVELLE épouse de JEANGIN Jean-Yves survenu le 07 septembre 2022 à Montbard

Jeux

SUDOKU

Facile

	1	2	6					8
3	8			5				
		5	2	8		6	3	
			8					1
4	3		1	6	2		7	5
6					9			
	2	9		3	4	7		
				2			8	3
5					8	2	9	

Moyen

							8	9
4					8	1		
3	5	8						2
			8		6		9	
9	6		7		2		3	1
	2		9		3			
2						5	7	8
		6	1					4
7	3							

VOS IDEES NOUS INTERESSENT

A cet endroit, vous pouvez indiquer vos idées, vos remarques ou vos suggestions concernant le bulletin ou le village, nous en tiendrons compte dans la mesure du possible.

Ce coupon est à remettre dans la boîte à lettre de la mairie ou au secrétariat.

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



SOLUTIONS SUDOKU

Facile

7	1	2	6	9	3	4	5	8
3	8	6	4	5	7	1	2	9
9	4	5	2	8	1	6	3	7
2	9	7	8	4	5	3	6	1
4	3	8	1	6	2	9	7	5
6	5	1	3	7	9	8	4	2
8	2	9	5	3	4	7	1	6
1	7	4	9	2	6	5	8	3
5	6	3	7	1	8	2	9	4

Moyen

6	1	2	5	3	7	4	8	9
4	7	9	6	2	8	1	5	3
3	5	8	4	9	1	7	6	2
1	4	3	8	5	6	2	9	7
9	6	5	7	4	2	8	3	1
8	2	7	9	1	3	6	4	5
2	9	1	3	6	4	5	7	8
5	8	6	1	7	9	3	2	4
7	3	4	2	8	5	9	1	6

MAIRIE DE SAINT RÉMY :

Tél./fax : 03 80 92 15 63 - E mail : mairie.saint-remy@wanadoo.fr

Site Internet : www.saint-remy-21.com

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi : de 14 h à 18 h
 Mardi : de 8 h à 12 h
 Mercredi : de 8 h à 12 h

Jeudi : de 14 h à 18 h
 Vendredi : de 8 h à 12 h